

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2023-372

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret /

45-2023-12-08-00001 - ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU? CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET (1 page)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-12-08-00001

ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE
EXCEPTIONNELLE AU PUBLIC DES SERVICES DE
LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU
CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU
LOIRET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret;

ARRÊTE:

Article 1:

Le Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement du Loiret, sera fermé au public, à titre exceptionnel, les mardi 2 et mercredi 3 janvier 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Orléans, le 8 décembre 2023

Par délégation de la Préfète, La Directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Isabelle GODARD DEVAUJANY